



**Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal N°8/2023
- Budget 2024**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 30 novembre dernier en présence de M. Claude-Alain Cornu, syndic et Mme Corinne Crisinel, boursière.

La commission a étudié le budget proposé, ainsi que le préavis municipal. Les membres de la commission ont pu poser toutes les questions nécessaires et ont obtenu toutes les réponses souhaitées.

Lors de l'étude du budget mentionné, nous avons relevé différents points :

- Beaucoup de dépenses sont dictées par les différentes associations intercommunales. En ce qui concerne les dépenses pour la commune, elles semblent être bien estimées et réfléchies. Ceci est important, le budget est un outil qui doit être utilisé et respecté par tous les dicastères.
- Le budget tient compte de l'achat de deux génératrices, décidé par l'obligation légale d'ouvrir un point de rencontre d'urgence (PRU), autonome en cas de délestage du réseau électrique.
- Le budget tient également compte autant que possible de la fluctuation, respectivement de l'augmentation du prix de l'énergie.
- La commission salue la participation de notre commune au fonctionnement de la piscine de Moudon, bien fréquentée par les citoyens des villages de Montanaire.
- Il est également prévu de renforcer la sécurité des systèmes informatiques de la commune contre les cyberattaques.
- En ce qui concerne les recettes, dont presque la moitié provient de l'imposition, elles sont estimées de manière réaliste, dans la ligne des budgets précédents, en tenant compte d'une croissance modérée de l'économie vaudoise.

La commission remercie le personnel de la bourse et le syndic pour leur travail pour la présentation claire du budget. On peut relever la justification des postes avec des modifications qui ressort de manière claire et précise dans les commentaires ainsi que dans leurs postes respectifs du détail du budget.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, propose au conseil communal de Montanaire :

- D'approuver le budget 2024 tel que présenté, soit :

Charges totales prévues	CHF	13'736'101.05
Recettes totales prévues	CHF	13'559'855.46
D'où un excédent de charges prévu de	CHF	176'245.59

Neyruz-sur-Moudon, le 5 décembre 2023

Christine Dubrit

Kevin Forestier

Sébastien Gasser

Emilien Piot

Jean-Luc Jaton (rapporteur)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**